



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU mercredi 16 décembre 2020</p>
--

L'an deux mille vingt, le mercredi 16 décembre 2020 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire, le jeudi 03 décembre 2020, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Maire ; M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN

Etait excusé : M. LEROY (pouvoir à Mme KAMINSKA), à partir du point 18.

Etait absente : Mme LE CALVEZ à partir du point 40

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. LEROY jusqu'au point 17
Mme ALBERT à partir du point 18



Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'observer une minute de silence en hommage au Président Valéry GISCARD D'ESTAING.

M. LEROY est élu secrétaire de séance jusqu'au point 17 à l'unanimité.

Mme ALBERT est élue secrétaire de séance à partir du point 18 à l'unanimité.



RÉPONSES AUX QUESTIONS ORALES

M. Pierre LEBEAU, Premier Adjoint au Maire, chargé des solidarités et de l'insertion, répond à une question de Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire », relative au patrimoine de l'OPH de Vincennes cédé à I3F en 2016.

M. Alexis MICHON, Conseiller municipal délégué, chargé du logement social et de la lutte contre l'insalubrité, répond à une question de Mme Muriel HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire », relative à l'usufruit locatif social.

M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire, chargé des affaires juridiques et domaniales, répond à une question de M. Christophe RIBET, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire », relative aux procédures judiciaires engagées contre ou par la Ville de Vincennes.

M. Pierre LEBEAU, Premier Adjoint au Maire, chargé des solidarités et de l'insertion, répond à une question de M. Olivier SESTER, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire », relative à une « Charte de la vie associative ».

M. Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire, chargé du développement durable et de l'Inclusion, répond à une question de M. Quentin BERNIER-GRAVAT, Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire », relative à la patinoire installée pour les fêtes de fin d'année.

M. Régis TOURNE, Adjoint au Maire, chargé de la jeunesse et des sports, répond à une question de Mme Annick LE CALVEZ, Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire », relative à la fermeture prolongée du Dôme.

M. Bruno CAMELOT, Adjoint au Maire, chargé du développement durable et de l'Inclusion, répond à une question de M. François EPINAT, Conseiller municipal de la liste « Vincennes + », relative aux nouvelles du Plan vélo de Vincennes.

M. Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire, chargé des grands projets, des équipements publics, de l'urbanisme et de l'habitat, répond à une question de Mme Maria Carolina MEZA-CAMPUZANO, Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative au complexe sportif-Cité industrielle de la Jarry.

M. Régis TOURNE, Adjoint au Maire, chargé de la jeunesse et des sports, répond à une question de Mme Florence GALL Conseillère municipale de la liste « Vincennes + », relative à la solidarité envers nos jeunes.

✍

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 9 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, EPINAT, **le compte rendu de la séance du 30 septembre 2020.**

I. FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 abstention : Mme BALAGNA-RANIN, **la décision modificative n°2 pour l'exercice 2020 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à hauteur de 25 981 250 € pour le budget principal de la ville.**
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021, l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses d'investissement suivantes :**

- Budget Principal :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2020	CREDITS AUTORISES
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	2 429 614.57	607 403.65
Chapitre 204	Subvention équipement aux personnes privées	6 047 903.86	1 511 975.97
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	3 711 107.83	927 776.96
Chapitre 23	Immobilisations en cours	16 419 881.98	4 104 970.50
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	10 000.00	2 500.00
Chapitre 45	Autres immobilisations financières	155 650.00	38 912.50
Opération 23	Projet de ville	1 220 296.41	100 000.00
Opération 45	Réaménagement centre culturel et sportif pompidou	168 166.00	42 041.50
Operation 66	Rénovation hôtel de ville	1 095 865.74	273 966.44
Operation 79	Gymnase lycée intercommunal	600 000.00	150 000.00

- Budget Annexe Marché d'approvisionnement :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2020	CREDITS AUTORISES
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	68 104.11	17 026.03

- Budget Annexe Centre Aquatique Le Dôme :

CHAPITRES	INTITULES	BUDGETE 2020	CREDITS AUTORISES
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	309 515.62	77 378.91
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 205.30	1 301.33

- ▷ **ADMET**, à l'unanimité, en non valeurs les cotes irrécouvrables présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 33 977,52€ et prend acte des créances éteintes présentées par Monsieur le Trésorier Principal pour un montant de 2 469€.
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, un acompte sur la subvention 2021 aux organismes suivants :

à l'unanimité,

	Subventions votées en 2020	Acomptes à valoir sur 2021
Caisse des écoles	4 847 250 €	1 211 812 €
Centre communal d'action sociale	749 500 €	187 375 €
Amicale du personnel territorial de la ville de Vincennes	679 500 €	169 875 €
Espace Daniel-Sorano	450 000 €	112 500 €
Festival AMERICA	90 000 €	22 500 €
Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD)	65 000 €	16 250 €
Clubs loisirs découvertes	70 000 €	17 500 €
SOLIHA Vincennes	57 000 €	14 250 €
Club Olympique Vincennois (COV)	45 000 €	11 250 €
Rugby Club de Vincennes	36 000 €	9 000 €
Vincennes Volley Club	46 000 €	11 500 €

à la majorité (5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT)

	Subventions votées en 2020	Acomptes à valoir sur 2021
Vincennes en concert – Prima la musica	57 000 €	14 250 €

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, les revenus de la donation **PATHÉ** représentant la somme de 420 € au titre de l'année 2020 aux deux familles vincennoises sélectionnées par le groupe de travail du centre communal d'action sociale qui recevront chacune la somme de 210€.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention financière entre la Commune de Vincennes et le SIVU suite à la division de la parcelle H21 et autorise Monsieur le Conseiller Municipal en charge des finances à signer ladite convention.
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, à la société « Les Camionneuses » une remise gracieuse du loyer du 2^{ème} trimestre 2020 pour un montant de 14 655,72€.

II. DÉMOCRATIE LOCALE

LE CONSEIL

- ▷ **ADOPTE**, à la majorité 1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN, - 5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, **la Charte des valeurs de la République et de la laïcité jointe qui s'appliquent aux agents territoriaux, aux associations ou organismes et aux usagers des équipements et services communaux et subordonne l'attribution de subventions communales et tout accès à un équipement public à toute association ou organisme, au respect et à la promotion de cette charte, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.**

III. CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **le remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile, que les élus ont engagés en raison de leur participation aux réunions mentionnées à l'article L.2123-1 du Code général des collectivités territoriales et de verser au maire ou aux adjoints au maire utilisant le chèque emploi-service universel (CESU) pour assurer la rémunération des salariés ou des associations ou entreprises agréés chargés soit de la garde des enfants, soit de l'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile, une aide financière.**

IV. RESSOURCES HUMAINES

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **les modifications portées au tableau des effectifs du personnel communal.**
- ▷ **CHARGE**, à l'unanimité, **le CIG petite couronne de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.**

V. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la Convention de versement d'une subvention au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) pour le projet d'expérimentation de la Gestion Electronique et Dématérialisée (GED) et autorise Madame le Maire à signer ledit avenant.

VI. DOMAINE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de céder la parcelle H 212 sise 106-108 rue de la Jarry à la Région Île-de-France à l'euro symbolique en vue de permettre la construction d'un lycée.

VII. LOGEMENT SOCIAL, HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 012 000 € souscrit par la société Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°114135 constitué de 2 lignes du Prêt. Ce Prêt est destiné à financer les travaux de réhabilitation de l'immeuble de logements sociaux, sis 6 rue de l'Industrie à Vincennes.
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 534 000 € souscrit par la société Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n°116764 constitué de 5 lignes du Prêt. Ce Prêt est destiné à financer les travaux de surélévation de l'immeuble de logements sociaux, sis 6 rue de l'Industrie à Vincennes.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la société Immobilière 3F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 360 000 €, afin d'assurer l'équilibre financier de l'opération de surélévation de l'immeuble de logements sociaux, sis 6 rue de l'Industrie à Vincennes.

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la société Immobilière 3F, en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée pour la réalisation des travaux de surélévation de l'immeuble de logements sociaux, sis 6 rue de l'Industrie à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention réservant 9 logements à la Ville et fixant les obligations de la société Immobilière 3F, en contrepartie de la surcharge foncière accordée pour la réalisation des travaux de surélévation de l'immeuble de logements sociaux, sis 6 rue de l'Industrie à Vincennes et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

VIII. TRAVAUX, URBANISME

LE CONSEIL

- ▷ **SOLLICITE**, à la majorité 6 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France, l'attribution d'une subvention d'un montant de 1,5 M € HT dans le cadre d'un Contrat d'Aménagement Régional pour les travaux de déconstruction et reconstruction de la tribune de rugby au Parc municipal des sports et la rénovation des façades de l'école élémentaire Ouest et autorise Madame le Maire à signer le Contrat d'Aménagement Régional.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN, l'avenant n°1 à la convention entre la Commune de Vincennes et le SIVU relative aux études et travaux nécessaires à la déconstruction de la Cité Industrielle et autorise Monsieur le Conseiller municipal en charge des finances à signer ledit avenant.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, M. EPINAT, le projet de convention à passer avec la Paroisse Notre-Dame de Vincennes pour la délégation de maîtrise d'ouvrage concernant la création de fonts baptismaux et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur voirie dans la commune de Vincennes avec la société METROPOLIS et la Métropole du Grand Paris et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

IX. DÉPLACEMENT

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention à passer avec la Ville de Montreuil pour la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'étude de circulation, la participation financière de la Ville à hauteur de 20% (16 194 € HT) du coût prévisionnel de l'étude estimé à 80 970 € HT et autorise le Maire à signer ladite convention.

X. DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la nouvelle convention à passer avec l'UNAF pour la période 2021-2023, et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

XI. DÉVELOPPEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉCONOMIQUE,

LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, le nombre de dimanches dérogeant au repos hebdomadaire pour les commerces de détail à 12 pour l'année 2021 aux dates suivantes :
 - le dimanche 10 janvier 2021
 - le dimanche 17 janvier 2021
 - le dimanche 24 janvier 2021
 - le dimanche 14 mars 2021
 - le dimanche 13 juin 2021
 - le dimanche 27 juin 2021
 - le dimanche 4 juillet 2021
 - le dimanche 11 juillet 2021
 - le dimanche 28 novembre 2021
 - le dimanche 5 décembre 2021
 - le dimanche 12 décembre 2021
 - le dimanche 19 décembre 2021

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le projet de convention pour le versement d'une dotation exceptionnelle de 500 000 € entre la Ville et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale Paris Est Marne et Bois afin de soutenir le tissu économique Vincennois dans le cadre de la lutte contre les impacts de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, le nouveau cahier des charges de la rétrocession du bail commercial du local sis 10 rue Clément Vienot et précise qu'un avis de rétrocession comportant un appel à candidature, la description du bail, le prix proposé et mentionnant que le cahier des charges peut être consulté en mairie, sera affiché en mairie pendant une durée de quinze jours.

XII. PETITE ENFANCE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement n° 202000306 relative au dispositif « *Fonds Publics et Territoires* » visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches, applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

XIII. ENFANCE

LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, la participation de la Ville aux sorties avec nuitées organisées pendant la période scolaire par les écoles publiques élémentaires vincennoises, pour l'année scolaire 2020/2021, à 150 € par élève et décide que cette participation sera versée sous la forme de subvention aux coopératives des écoles concernées et ne pourra en aucun cas être supérieure au coût total supporté par lesdites écoles, déduction faite de la participation des familles, pour l'organisation des classes initiatives.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention n°202000309 à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention pour les travaux réalisés en 2020 dans les centres de loisirs vincennois et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité 5 abstentions : Mmes HAUCHEMAILLE, BALAGNARANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, les conventions avec l'Institution Notre-Dame de la Providence et l'école Saint-Joseph et autorise Madame le Maire à signer lesdites conventions.

- ▷ **FIXE**, à la majorité 6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 3 abstentions : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, **la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'établissement scolaire privé, sous contrat simple, Ohel-Barouch, pour l'année 2021, à 301,30 € par élève vincennois, pour les sections maternelles et élémentaires et autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention.**

- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, pour 2021, **la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école Decroly, située à Saint-Mandé, à 815,30 € par élève vincennois (maternelle et élémentaire) et autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec le Conseil départemental du Val-de-Marne.**

XIV. JEUNESSE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **la convention d'objectif et de financement relative au dispositif « Fonds Publics et Territoires » applicable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 pour le projet Atelier « 11/15 en scène ! » et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.**

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **la convention « Tickets Loisirs » avec le Conseil régional d'Ile-de-France pour l'obtention de 108 tickets loisirs, d'une valeur unitaire de 6 € et autorise Madame le maire à signer ladite convention.**

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, **des aides financières aux porteurs de projets suivants :**
 - 1 700 € au projet solidaire, présenté par Monsieur Rémy DEVISH,
 - 1 300 € au projet artistique présenté par Madame Marine GIRAUDET ;

XV. SPORTS

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, **une subvention à chacune des associations suivantes :**

Association vincennoise d'escalade	6 000 €
Basket Athlétique club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	3 000 €
Club Bayard Équitation	500 €
Tennis de table vincennois	800 €

Vincennes Athlétic	700 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	5 000 €
Total	16 000 €

XVI. CULTURE

LE CONSEIL

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, **une subvention à chacune des associations suivantes :**

Arts en mouvements	800 €
Club micronet Vincennes	1 400 €
Collectif du bonheur intérieur brut	1 300 €
La Ronde des Savoirs	500 €
Vincennes Images Festival	5 500 €
Violons and co	1 000 €
	10 500 €

XVII. SOLIDARITÉS, HANDICAP

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, **Madame le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'Association vincennoise pour l'aide à domicile (AVAD) visant à attribuer une subvention complémentaire de 5 000 € au titre de l'exercice 2020.**

- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, **une subvention à chacune des associations suivantes :**

à l'unanimité

Actions pour l'autisme Asperger France	500 €
Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	500 €
Association Famille Services Vincennes	4 400 €
Association oecuménique d'entraide	1 300 €
Croix-rouge française	2 250 €
Entraide de l'Eglise protestante unie de Vincennes	500 €
Entraide et partage - Collectif oecuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	1 000 €

Les restaurants du coeur - Relais du coeur du Val-de-Marne	2 250 €
Secours catholique	1 000 €
Société de Saint-Vincent-de- Paul - Conseil départemental du Val-de-Marne	500 €
La fabrique shakespeare (LAFABSH)	1 000 €
Protection Civile Paris Seine Antenne de Vincennes	700 €
Total	15 900 €

à la majorité (4 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT, - 4 abstention(s) : Mmes GALL, MEZA-CAMPUZANO, BALAGNA-RANIN, M. EPINAT

Oeuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	300 €
Total	300 €

XVIII. DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à la majorité 1 abstention : Mme BALAGNA-RANIN, de la présentation du rapport annuel sur l'exécution de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Dôme, centre aquatique de Vincennes, transmis par la Société Action Développement Loisir – Espace Récréa (SAS) pour l'année 2019.

XIX. RAPPORTS ANNUELS

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, du rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) pour l'année 2019.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) au titre de l'année 2019.
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, du rapport d'activité du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) au titre de l'année 2019.

- VŒUX

▷ **Madame le Maire met aux voix** la notion « d'objet d'intérêt local » du vœu **présenté par la liste** « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire », **relative à la communication aux élus des commissions municipales, confirmée à l'unanimité**

▷ **APPROUVE, à l'unanimité, le vœu proposé par la liste** « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire » **demandant que les élus de l'opposition soient aussi destinataires des lettres, formulaires et informations jusqu'à présent réservé au public restreint qu'ils visent.**



Madame le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au 10 février 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Président,

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Les Secrétares,

Frédéric LEROY

Marie-Madeleine ALBERT

**Question orale d'ordre général de Mme Chantal BALAGNA-RANIN
élue de la liste
« VINCENNES À GAUCHE POUR UN FRONT CITOYEN, ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE »
portant sur le patrimoine de l'OPH de Vincennes cédé à I3F en 2016**

Les points n°14 à 17 à l'ordre du jour du conseil municipal de ce mercredi 16 décembre 2020 concernent les travaux de réhabilitation et de surélévation prévus par la société I3F ainsi que les garanties d'emprunts et subvention de surcharge foncière correspondantes.

La note fait référence à la convention tripartite entre la ville, l'OPH et I3F, de cession du patrimoine de logements sociaux de l'OPH à I3F.

Cette convention signée en décembre 2016 est l'objet de ma question orale, le suivi de sa bonne exécution en est le sujet.

Quatre ans après sa signature, peut-on avoir un bilan précis de la mise en œuvre de cette convention qui prévoit une amélioration du patrimoine acquis, une réhabilitation thermique et la préservation de vingt emplois ?

Réponse de M. Pierre LEBEAU, Premier Adjoint au maire, à la question orale posée par Mme Chantal BALAGNA-RANIN, Conseillère municipale de la liste « Vincennes à gauche pour un front citoyen, écologiste et solidaire »

Chère Collègue,

Vous le savez, la mise en place de la Métropole du Grand Paris a mis fin le 1^{er} janvier 2016 au lien privilégié mais surtout vital entre l'OPH et la Ville. Le texte de la Loi NOTRe prévoyait effectivement d'intégrer l'OPH de Vincennes au territoire dont dépend Vincennes l'amenant ainsi rapidement à disparaître et nous conduisant à faire des choix.

Le choix responsable de cession de l'OPH que nous avons fait tendait à garantir l'intérêt des locataires et celui des salariés. Procéder ainsi, c'était, en effet, maîtriser le processus et les conditions de cession de bout en bout avec l'objectif principal que les conditions actuelles d'occupation des logements demeurent les mêmes pour leurs occupants. Bien entendu, les contrats de travail de l'ensemble des salariés (agents gestionnaires et gardiens d'immeubles) ont été préservés et la cession a également permis d'accélérer la réalisation des travaux de réhabilitation ou d'amélioration des immeubles qui s'avéraient nécessaires pour le bien-être des locataires. De ces principes, nous ne nous sommes jamais éloignés et ce sont bien à ces critères qu'a répondu le bailleur social I3F.

Dans les conditions de son offre, le bailleur s'était notamment engagé à mobiliser 16 millions d'euros sur des opérations de réhabilitation sur le patrimoine immobilier de l'OPH, ainsi qu'au titre de l'entretien général des immeubles.

Ainsi, deux ensembles de logements ont principalement été concernés à savoir le 6 rue de l'Industrie et le 25 rue de Lagny pour un budget d'environ 8 millions d'euros.

S'agissant du 6 rue de l'Industrie, les travaux devaient être terminés d'ici la fin de l'année. Les objectifs sur ces habitations étaient multiples : amélioration ambitieuse des performances énergétiques, mise en sécurité incendie des bâtiments, mise en sécurité électrique des bâtiments, et création d'ascenseurs. Outre ces aspects qui concernent 37 appartements, I3F a procédé à une surélévation de deux étages permettant ainsi la création de 12 nouveaux logements sur ces immeubles.

Pour ce qui concerne le 25 rue de Lagny, ce sont 90 logements qui ont fait l'objet d'une réhabilitation lourde permettant l'optimisation du confort de vie des locataires, notamment par la création d'ascenseurs dans 4 des 6 cages d'escaliers, mais aussi la réduction de leurs charges grâce à des logements moins énergivores.

Ces travaux entrepris par I3F démontrent toute la pertinence du choix que nous avons fait de céder le parc immobilier de l'OPH à I3F en 2016. L'office n'aurait jamais eu les moyens financiers d'entreprendre des travaux d'une telle ampleur, *a fortiori* sans que cela ne représente un coût supplémentaire pour les locataires.



Conseil municipal du 16 décembre 2020

**Question orale de la liste « Vincennes Respire »
sur l’usufruit locatif social**

Madame la Maire, chers collègues,

Soutenant avec fierté l’objectif de mixité sociale incarné par la loi ALUR, dite loi Duflot, qui notamment oblige toute commune à disposer d’une proportion minimale de logements sociaux parmi leurs résidences principales de 25%, tout en ayant conscience avec lucidité du contexte de densité et de la nécessité d’accroître les îlots de fraîcheur face à la perturbation climatique, il existe depuis la loi Engagement National pour le Logement (ENL) de 2006 un cadre juridique pour développer l’Usufruit locatif social (ULS).

L’ULS permet en effet à des ménages ou des entreprises privées de conventionner, contre des avantages fiscaux et pour une durée limitée, un bien immobilier en logement social en déléguant l’usufruit à un organisme HLM.

Pouvez-vous s’il vous plait nous exposer les mesures concrètes qui pourraient être développée d’ULS permettant ainsi d’accroître notre taux de logement social sans accroître encore plus la densité de notre commune ?

Je vous remercie pour votre attention.

Réponse de M. Alexis MICHON, Conseiller municipal,
à la question orale posée par Mme Muriel HAUCHEMAILLE,
Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire »

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Chère collègue,

Nous vous remercions d'avoir répondu à notre invitation, et de formuler une proposition en faveur du logement social. Cette proposition comporte malheureusement de sérieux inconvénients mais également de lourdes contradictions politiques.

Avant de répondre précisément à votre question, je voudrais partager avec l'ensemble du Conseil Municipal la récente décision du Préfet du Val-de-Marne qui salue le travail effectué sur notre commune en matière de logement social, et n'a pris aucune sanction à l'encontre de notre ville. Cette décision préfectorale, la 3^e nous concernant, démontre clairement que nous respectons les orientations fixées par la loi et que nous parvenons, dans un contexte local particulièrement contraint, à produire des logements sociaux, ce que nous nous efforçons de faire, avec une grande ambition de qualité et de préservation de notre environnement urbain.

Sur la loi ALUR et la densification

Je reviens à votre question, et me permets de souligner d'emblée votre première contradiction politique : vous indiquez soutenir fièrement la loi ALUR et évoquez l'Usufruit Locatif Social (ou ULS) comme un moyen (je cite) « permettant d'accroître notre taux de logement social sans accroître encore plus la densité de notre commune ».

Il s'agit tout à la fois d'une incohérence et d'un grand écart politique que nous nous devons souligner. La loi Duflot, votée par des élus appartenant au même groupe politique que le vôtre, met précisément en place une série de mesures qui ont pour conséquence la densification : il s'agit même de son objectif prioritaire, notamment dans des villes comme les nôtres. Je citerai à cet égard la suppression du coefficient d'occupation des sols, la suppression de la superficie minimale des terrains constructibles, bref la loi ALUR permet l'accroissement du droit à construire.

Certes ces dispositions visaient à encourager les communes à passer de 20% à 25% de logements sociaux, mais il est incohérent, pour ne pas dire paradoxal, de vanter les mérites de cette loi tout en dénonçant la densification qu'elle impose.

Sur l'utilisation du dispositif ULS

Vous évoquez en second lieu un dispositif, appelé Usufruit locatif social (ou ULS) et vous semblez le présenter comme un outil susceptible de répondre à cette équation complexe sur un territoire si contraint que le nôtre : faire du logement social sans densifier. L'ULS n'est en rien une solution, et je vais vous en expliquer les raisons.

Comme vous le savez, ce dispositif est fondé sur un démembrement temporaire de la propriété d'un bien entre (i) d'une part la nue-propriété du bien (c'est-à-dire le droit d'en disposer), et (ii) d'autre part l'usufruit (correspondant au droit d'utiliser le bien et de disposer des fruits de ce bien).

Alors que la nue-propriété est cédée à un investisseur privé, l'usufruit est quant à lui cédé à un bailleur social. Ce démembrement est temporaire, d'une durée généralement comprise entre 15 et 20 ans.

Si l'on se place de la perspective du nue propriétaire (particuliers, entreprises ou institutionnels), celui-ci achètera le bien pour un prix très largement décoté (40%), il n'en aura ni la jouissance, ni les revenus, ni les charges jusqu'à l'échéance, date à laquelle la propriété entière du bien sera réunie entre ses mains. Il bénéficiera par contre, pendant toute la durée du dispositif d'une série d'avantages fiscaux : déductibilité des intérêts d'emprunts, absence de taxe, enfin le bien détenu en nue-propriété n'entrera pas dans l'assiette de l'IFI.

En résumé, le dispositif que vous nous encouragez à utiliser n'est rien de plus qu'un schéma d'optimisation fiscale au bénéfice d'investisseurs privés pour un objectif atteint certes à court terme mais pas à long terme. Une telle proposition émanant du groupe écologiste a de quoi surprendre et illustre la difficile gymnastique politique dans laquelle vous vous êtes lancée.

Mais allons au bout du dispositif afin de comprendre ce qu'il advient du bien à l'échéance de ce schéma ULS :

- le bailleur social devra libérer les locaux et restituer l'usufruit entre les mains de l'investisseur privé. Cela signifie en pratique qu'un an avant le terme de l'usufruit, le locataire sera expressément informé par le bailleur de l'extinction du bail à l'expiration de l'usufruit.
- L'investisseur récupérera un logement remis en état et deviendra entièrement libre de choisir d'habiter le logement, de le louer au prix locatif du parc privé ou de le céder.

Le schéma fiscal, le risque d'impayés et l'obligation de libérer les lieux à une échéance prédéfinie incitent le bailleur et les investisseurs à privilégier la population la plus aisée parmi celle éligible au logement social : l'ULS est aujourd'hui très majoritairement utilisée pour le PLS, c'est-à-dire très précisément la catégorie de logement social sur laquelle se concentrent vos reproches quand nous vous présentons nos projets en séance du Conseil municipal.

A titre illustratif, un programme d'Usufruit locatif social a été mis en place à Vincennes en 2006 dans un immeuble proposant 60 logements. Aujourd'hui, près de 15 ans après, il convient de gérer la sortie de ces logements du parc social puisque le bail arrive à terme. A 3 mois de l'échéance, sur les 60 familles locataires, 26 n'ont pas encore trouvé de solutions de relogement dans le parc social et une partie ne peut plus y prétendre.

Pour toutes ces raisons, l'ULS n'est pas encouragé par la DRIHL et n'est pas une piste validée par le Préfet.

En conclusion, il ne fait aucun doute que votre proposition est financièrement et fiscalement attractive pour les investisseurs privés, mais là n'est pas notre priorité.

Il ne fait aucun doute non plus qu'il s'agit d'une solution éphémère puisque ces logements ne comptent que temporairement dans le quota de logements sociaux. Elle met également les bénéficiaires dans une réelle précarité à l'échéance, tout en n'apportant aucune solution sur la délicate question de la densification. C'est pour toutes ces raisons qu'il ne s'agit pas d'une piste que nous privilégions (mais cela je crois que vous l'aviez compris...).

Voilà, chère collègue ce qu'il me semblait utile de vous rappeler. Nous travaillons cependant sur tous les schémas possibles pour mener à bien notre politique volontariste de logement social, que nous menons en maîtrisant la densification et en préservant la qualité de notre cadre de vie. Je citerai à titre d'exemple le bail réel solidaire (BRS) qui pour sa part dissocie le bâti du foncier, que nous étudions actuellement de façon très approfondie. Nous ne manquerons pas de vous en informer si nous devons retenir ce schéma.



Conseil municipal du 16 décembre 2020
Question orale posée par Christophe Ribet
pour la liste « Vincennes Respire »
concernant les procédures judiciaires engagées contre ou par la Ville de Vincennes

Madame la Maire, chers collègues,

Cette question devient un vrai marronnier, mais elle intéresse de nombreuses et nombreux vincennois qui ont parfois du mal à trouver ces informations :

Pouvez-vous nous communiquer un état exhaustif des procédures judiciaires engagées contre ou en faveur de la Ville de Vincennes ?

Je précise toutefois que cette question ne concerne pas le recours déposé contre les résultats électoraux des municipales de mars 2020, mais bien les procédures liées à l'administration, dans son sens large, et au bon fonctionnement de la ville.

Je vous remercie.

Réponse de M. Éric BENSOUSSAN, Adjoint au maire, à la question orale
posée par M. Christophe RIBET, Conseiller municipal
de la liste « Vincennes Respire »

Cher collègue,

Vous nous demandez communication d'un état exhaustif des procédures judiciaires engagées contre ou faveur de la Ville de Vincennes.

Si l'article L 2121-13 du CGCT précise que tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération, les recours contentieux sont de nature judiciaire, ils ne sont pas des documents administratifs et donc pas communicables. Je crois que chacun d'entre nous est susceptible de comprendre cela et c'est la raison pour laquelle nous sommes vigilants sur la communication qui peut être faite sur cette question précisément. Je ne peux donc vous communiquer qu'un état exhaustif du nombre et des typologies des procédures à ce jour.

Recours contre les autorisations d'urbanisme :

13 recours contre des autorisations délivrées par le maire dont certaines concernent le même projet ou la même autorisation, recours contre des permis de démolir et de construire délivrés à la Vincem, recours contre une surélévation d'un bâtiment, recours contre l'implantations de stations radioélectriques, recours contre une démolition-reconstruction à l'identique d'une remise à destination d'entrepôt, recours contre un permis délivré pour une réhabilitation d'un immeuble ou encore contre une surélévation et extension d'une maison existante.

4 recours contre des refus, refus d'une création d'une terrasse extérieure, refus d'une installation d'une station radioélectrique, refus d'une surélévation d'une maison individuelle, refus pour une surélévation et la création d'une toiture terrasse

1 recours contre une préemption en date du 23 avril 2018 portant sur l'acquisition du lot de volume 5 ,2 rue Félix Faure

1 dossier de recours contre un tiers où la ville de Vincennes est observatrice, recours contre l'agence nationale des fréquences et Bouygues télécom

Recours en matière d'expropriation :

1 recours dirigé contre l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique 8 place Bérault où la ville de Vincennes est observatrice.

Contentieux avec des membres du personnel :

4 dossiers devant le tribunal administratif: une requête en annulation d'un titre exécutoire suite à détachement d'un agent, un recours contre une sanction disciplinaire, une requalification de contrat, un recours en annulation d'une décision confirmant l'avis de la commission de réforme et refusant de reconnaître la maladie professionnelle,

1 dossier en appel pour une contestation sur la liquidation des cotisations Ircantec,

Divers :

4 dossiers en cours concernant notamment des contestations de verbalisation pour dépôt sur le domaine public, la demande d'annulation par le préfet de l'arrêté municipal interdisant l'utilisation de l'herbicide glyphosate et des produits phytopharmaceutiques, un recours en annulation de l'arrêté municipal en date du 26 juin 2019 instaurant une zone de circulation restreinte, une demande d'annulation d'un titre de recette pour le recouvrement du solde de location d'un chalet de Noël,

4 dossiers référé expertise ou instruction concernant des constats d'ouvrages avant travaux, de malfaçons lors de la réalisation de travaux dans des équipements municipaux ou sur la voirie.

Vous l'avez compris cher collègue, je ne peux pas vous communiquer les documents produits ou reçus dans le cadre ou pour les besoins d'une procédure juridictionnelle.

La CADA estime en effet que « ne présentent le caractère de documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions que les documents que leur caractère juridictionnel exclut du champ d'application de la loi du 17 juillet 1978, c'est-à-dire **les documents produits ou reçus dans le cadre ou pour les besoins d'une procédure juridictionnelle**. Il s'agit ainsi, notamment, des jugements, ordonnances, décisions ou arrêts rendus par les juridictions de l'ordre judiciaire ou administratif, des dossiers de demande d'aide juridictionnelle, des décisions du parquet, des dossiers d'instruction, des procès-verbaux d'audition, des rapports d'expertise ou des mémoires et observations des parties, c'est-à-dire de **l'ensemble des pièces de procédure proprement dites, mais aussi des documents émanant des juridictions et qui se rattachent à la fonction de juger dont elles sont investies, y compris les documents de travail internes** destinés à leurs membres et concourant à l'instruction des affaires ou à la formation des jugements ».

Je vous remercie.



Conseil municipal du 16 décembre 2020

**Question orale posée par Olivier Sester pour la liste « Vincennes Respire »
sur une « charte de la vie associative »**

Madame la Maire, chères et chers collègues,

Au cours de ce Conseil Municipal nous allons nous prononcer sur une « Charte des valeurs de la République et de la laïcité ». Celle-ci, copié-collé de la Charte de la Région, reprend en partie les grands principes de notre constitution auxquels nous sommes tous attachés et nous y sommes bien évidemment très favorables.

Mais au-delà du rappel de l'obligation d'adhérer aux principes généraux qui fondent notre République faite aux associations, ne pourrait-on pas se saisir de cette occasion pour établir un code de bonnes pratiques entre les associations et notre ville, formalisant aussi les attentes et obligations mutuelles ?

Cette nouvelle Charte de la vie associative propre à Vincennes permettrait notamment :

- de faire la promotion de l'engagement associatif et du bénévolat (y compris en milieu scolaire).
- de garantir une transparence dans le financement des associations, et dans l'attribution des subventions (selon des critères précis).
- d'améliorer la démocratie interne des associations
- de favoriser les dynamiques inter-associatives
- de donner un accès simplifié aux outils de communication de la ville
- de clarifier les règles de mise à disposition des équipements de la ville et de l'attribution des créneaux horaires.

Cette charte associative pourrait bien sur réaffirmer les principes de laïcité, d'égalité femme-hommes, de lutte contre toutes les formes de discriminations, d'intégration des handicapés dans la cité, mais aussi l'obligation d'agir pour préserver notre planète.

Êtes-vous donc prête, Madame la Maire, à élaborer et à adopter en partenariat avec le tissu associatif de notre ville une telle « Charte de la vie associative à Vincennes » ?

Je vous remercie

Réponse de M. Pierre LEBEAU, Premier Adjoint au maire,
à la question orale posée par M. Olivier SESTER,
Conseiller municipal de la liste « Vincennes Respire »

Cher collègue,

Nos associations sont l'une de nos grandes fiertés vincennes ! Elles sont particulièrement nombreuses et dynamiques dans notre Ville et agissent quotidiennement pour consolider notre vivre ensemble, faciliter les rencontres, réunir autour d'un projet commun des personnes aux parcours divers.

Ce foisonnement associatif offre à chacun la possibilité de s'investir ou de trouver l'activité, la passion, le loisir ou l'aide qu'il attend. En effet, que ce soit la culture, le sport, le patriotisme, la santé, la jeunesse, le social, la vie des quartiers, la citoyenneté, la coopération internationale, tous les domaines sont représentés à Vincennes.

Nos relations avec les dirigeants bénévoles de ces associations et leurs adhérents sont régulières, nous privilégions à Vincennes le dialogue et la personnalisation secteur par secteur afin de déployer dans la concertation un arsenal de décisions visant à toujours améliorer les bonnes pratiques ou à formaliser dans la discussion le rappel des obligations mutuelles. Comme vous l'avez rappelé la « Charte des valeurs de la République et de la laïcité » que nous allons étudier dans quelques minutes nous semble suffisamment large et transverse pour que chaque association s'inscrive dans ses valeurs. Il ne nous semble donc pas justifié d'y ajouter une nouvelle charte du type de celle que vous nous proposez.

Permettez-moi de justifier ma réponse en reprenant les thèmes que vous voudriez voir inscrit.

- « **faire la promotion de l'engagement associatif et du bénévolat (y compris en milieu scolaire)** ».

La ville de Vincennes depuis des années œuvre déjà dans ce sens par une action régulière auprès du grand public mais aussi via la soirée du bénévolat, la journée des associations et les nombreux événements ciblés par secteur : je pense à la Fête du sport, Vincennes fête l'Europe, le Forum de la solidarité internationale et auprès des jeunes via les actions menées avec le Carré, le CME, le CJV et leurs liens avec les établissements scolaires.

Dans votre projet de charte vous voulez également :

- « **garantir une transparence dans le financement des associations, et dans l'attribution des subventions (selon des critères précis)** ».

C'est sans aucun doute parce que vous venez d'être élu récemment que vous faites cette proposition. Je me permettrai donc de vous rappeler que les subventions allouées aux associations sont rendues publiques via les délibérations du Conseil municipal. Elles sont préalablement présentées à chaque commission municipale de secteur dans lesquelles siègent des élus de l'opposition. Les critères définis sont rappelés à chaque commission et peuvent varier selon les secteurs. Ils ont fait l'objet de discussion par le passé avec tous les élus membres des commissions et les représentants associatifs. Enfin pour toutes les subventions versées supérieures à 23 000 € des conventions d'objectifs (également rendues publiques) sont signées avec les associations.

Concernant votre souhait de permettre :

- « **d'améliorer la démocratie interne des associations** »

Je dois reconnaître que si ce projet d'article m'a fait sursauter je ne doute pas qu'il fera réagir les présidentes et présidents d'associations locales. De quel droit engagerions-nous la ville dans ce sens, c'est extrêmement contestable en terme d'ingérence. Je n'ose pas imaginer que c'est votre projet politique pour le monde associatif Vincennois auquel cas il est révélateur d'une méthode et d'une vision qui nous sont complètement contraires. C'est la liberté d'esprit et d'action de nos associations qui font leur richesse et il est hors de question de vouloir les commander sous couvert d'une charte de la vie associative.

... / ...

S'agissant de votre souhait :

- « **de favoriser les dynamiques inter-associatives** »

Il ne vous aura pas échappé que ce dynamisme inter-associatif est déjà au cœur de nos comités consultatifs qui existent depuis plus de 40 ans à Vincennes et qui permettent les échanges constructifs et les témoignages partagés des associations vincennes.

Enfin pour ce qui est

- « **de donner un accès simplifié aux outils de communication de la ville** »

Je ne vous cache pas que je ne vois pas ce qui est compliqué. Il existe en matière de diffusion de l'information une porte d'entrée : c'est la direction de la communication que nos partenaires associatifs connaissent très bien avec des interlocuteurs dédiés selon les supports et un soutien constant de la Ville quant au relais de l'information.

S'agissant

- « **de clarifier les règles de mise à disposition des équipements de la ville et de l'attribution des créneaux horaires.** »

Le processus est une fois encore très clair avec également une unique porte d'entrée : la Maison des associations et la rencontre préalable avec l' élu de secteur.

Au regard des thèmes que vous voulez aborder je vous le redis ce projet de charte de la vie associative nous paraît surtout redondant.

Au regard des outils mis en place à Vincennes, la valeur ajoutée d'une nouvelle charte ne nous semble donc pas nécessaire.

En conclusion vous me permettrez de saluer nos associations vincennes qui portent une mission de bien commun et sont créatrices indispensables de lien social. Elles sont une composante fondamentale de l'action publique. Nous le savons, mais il est bon de le rappeler, nos associations ne seraient rien sans l'incroyable investissement de nos bénévoles associatifs qui les font vivre et qui sont à l'origine de la création d'un très grand nombre d'évènements chaque année.

Je souhaite adresser mes chaleureux remerciements à celles et ceux qui ont accepté dans cette période très compliquée de faire don de leur temps, de leur savoir, de leur aide au bénéfice des Vincennes: petits ou âgés mais aussi aux plus fragiles. Un très grand merci à celles et ceux dont l'engagement est sans faille, fidèle et dévoué, très souvent dans l'ombre



Conseil municipal du 16 décembre 2020
Question orale posée par Quentin Bernier
Pour la liste « Vincennes Respire »
sur la patinoire installée pour les fêtes de fin d'année

Madame la Maire, chers collègues,

Malgré une prise de conscience croissante dans nos sociétés de l'urgence climatique vous renouvez, cette année, l'installation de la patinoire devant la mairie dont l'ouverture est encore incertaine au moment où j'écris cette question.

Énergivore et grande consommatrice d'eau, les patinoires de Noël ne sont malheureusement plus compatibles avec la nécessaire sobriété que nous devons nous imposer et encore moins compatibles avec la hausse continue des courbes de température en décembre. Combien faudra t'il encore lancer d'actions pour compenser une telle débauche d'énergie ?

Pourquoi s'obstiner, madame la Maire, alors que des alternatives composées de matériaux durables et glissants et dont les sensations sont très proches de la glace existent de nos jours ?

Réponse de M. Bruno CAMELOT, Adjoint au maire,
à la question orale posée par M. Quentin BERNIER-GRAVAT,
Conseiller municipal de la liste de la liste « Vincennes Respire »

Monsieur le Conseiller,

Cet équipement vous ne l'ignorez pas rencontre chaque année un vif succès auprès des vincennoises et vincennois. Il marque fortement ce temps de fêtes, réunit les familles, grands et plus petits, dynamise notre centre-ville et crée de l'emploi pour nos jeunes.

Aussi, plutôt que de priver nos concitoyens de ces moments à la fois festifs et conviviaux en renonçant à cette installation comme vous l'auriez peut-être fait, il nous a semblé au contraire important en cette période si particulière, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, de préserver cette installation et de retenir un prestataire qui s'engage dans une démarche visant à réduire l'impact écologique de son activité.

Engagé très concrètement dans une démarche de développement durable, cette société utilise en effet des procédés qui réduisent les consommations d'un équipement de cette nature.

La consommation de gaz de la patinoire se trouve, par exemple, diminuée de 50% et les composants utilisés ne sont pas nocifs pour la couche d'ozone.

Les groupes froids utilisés sont à haute performance et la mise en place d'une isolation thermique conséquente permet de réduire la consommation d'énergie nécessaire au refroidissement de l'ensemble. La consommation en eau est, elle, diminuée de 20% grâce à un tapis glaciaire.

Ces engagements en terme de développement durable, ne se limitent pas aux seuls composants de la patinoire, mais concernent également la gestion des déchets, les véhicules utilisés par la société, le choix de sous-traitants locaux ou encore l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des entrepôts de stockage.

Vous le voyez c'est bien le choix d'une écologie pragmatique et efficiente, que nous avons fait, et non celui d'une idéologie punitive, qui aurait privé les vincennoises et vincennois de cette patinoire, éteint ces décorations et supprimé ces sapins de Noël.



Conseil municipal du 16 décembre 2020
Question orale posée par Annick Le Calvez
pour la liste «Vincennes Respire »
sur la fermeture prolongée du Dôme

Madame le Maire, chers collègues,

Depuis la mise en place du confinement pendant les vacances de la Toussaint, la piscine Le Dôme est fermée en totalité.

Nous nous interrogeons sur cette fermeture alors que de nombreuses autres piscines - notamment celles de Fontenay sous-bois et Montreuil, piscines municipales - sont restées ouvertes pour les scolaires.

Avez-vous un moyen d'action sur la décision incompréhensible de la direction du Dôme pour les inciter à ouvrir et permettre aux jeunes vincennois de poursuivre leur apprentissage de la natation, d'autant qu'à partir du 15 décembre, les piscines seront autorisées à accueillir les mineurs dans le cadre associatif ?

La ville finance largement cette structure qui pourrait justifier une action de votre part. Cette fermeture aura-t-elle d'ailleurs des conséquences pour les finances de la ville ?

Réponse de M. Régis TOURNE, Adjoint au maire, à la question orale
posée par Mme Annick LE CALVEZ,
Conseillère municipale de la liste « Vincennes Respire »

Chère Collègue,

Depuis le 29 octobre dernier, le Gouvernement a instauré un second confinement visant à lutter collectivement contre la pandémie liée à la maladie *Covid-19*.

Les mesures qui ont été prises concernaient alors un grand nombre de secteurs qu'ils soient économiques, associatifs, culturels et sportifs.

Le Centre aquatique Le Dôme est en effet, fermé depuis les vacances de Toussaint. Sachez que cette fermeture était, indépendamment du contexte sanitaire, déjà prévue puisqu'une intervention technique était programmée durant cette période. Par ailleurs, les directives préfectorales applicables à la rentrée du 2 novembre ne permettaient pas d'accueillir un autre public que les scolaires mineurs.

Pour autant, le protocole sanitaire à respecter était extrêmement contraignant pour les établissements scolaires puisqu'il consistait à :

- respecter une jauge de fréquentation des vestiaires collectifs (calculée sur la base d'une personne par 4m² de surface), ce qui nécessitait certains aménagements de fonctionnement pour les établissements scolaires, en particulier le nombre maximum d'enfants simultanés; et des responsables veillant à la bonne répartition des élèves dans les vestiaires ;
- à appliquer des horaires stricts d'entrée et de sortie afin de réguler les flux dans l'établissement et ainsi de limiter le brassage entre élèves de classes et d'écoles différentes.

Les nettoyages réguliers plus importants et portant notamment sur les points contacts venaient s'ajouter à une cadence déjà très soutenue. Enfin, chauffer un tel bâtiment pour une utilisation quotidienne si réduite ne paraissait pas très responsable au regard des enjeux climatiques.

Si je comprends vos interrogations voire vos inquiétudes, s'agissant des « scolaires », je tiens néanmoins à vous rappeler que le Ministre de l'Education Nationale a annoncé l'aménagement des épreuves du baccalauréat en précisant que *les offres de certification pourront s'adapter aux conditions exceptionnelles de la rentrée 2020, sans aucune urgence à organiser le premier Contrôle en cours de formation. L'évaluation certificative au baccalauréat prévoit la possibilité exceptionnelle de proposer deux activités « en cas d'impossibilité de proposer l'une des trois activités »*. Aussi, les élèves qui ne peuvent pratiquer ne seront pas pénalisés.

Ainsi, la Ville et le délégataire ont décidé de ne pas rouvrir l'établissement compte-tenu du public extrêmement restreint qui pouvait y accéder.

Enfin, depuis le 15 décembre, les mineurs dans le cadre associatif sont autorisés à pouvoir reprendre une activité sportive.

Néanmoins, chaque année, décembre est le mois durant lequel la fréquentation est la plus faible et ce malgré un public « adulte » autorisé. A titre d'information, en 2019, le centre enregistrait 10 673 entrées contre 23 335 au mois de Juin qui reste à *contrario* le mois qui connaît la fréquentation la plus élevée.

De fait, en cumulant l'approche des congés de Noël, le seul public de mineurs admis sans parents pouvant les accompagner, et après avoir pris soin de s'assurer que les associations fidèles utilisatrices de l'établissement n'avaient pas organisé de stages, l'opportunité de rouvrir l'établissement se devait, il est vrai, d'être mesurée.

Conseil municipal du 16 décembre 2020
Question orale posée par la liste « Vincennes + »

Des nouvelles du plan vélo de Vincennes.

Mme le Maire,
Chers collègues

En novembre de cette année, la ville de Vincennes a lancé le premier volet de son "plan vélo" visant à améliorer la pratique dans la ville.

Ce plan propose d'aborder le sujet à travers différents aspects allant de l'aménagement urbain aux actions de sensibilisation et de respect du code de la route.

Son premier volet était lui-même constitué de deux pans : un diagnostic de la voirie et un diagnostic des pratiques des usagers et des vincennois.

Nous tenons tout d'abord à féliciter la municipalité pour les efforts faits dans le but de garantir la participation du plus grand nombre au diagnostic citoyen.

Celui-ci s'est clos le 4 décembre dernier et nous n'avons, à ce jour, pas encore eu de retour à ce sujet. Aussi, pourriez-vous nous communiquer quelques informations sur les résultats de cette consultation : Quelle en a été la participation ? Ou encore si des éléments saillants ont pu ressortir en première analyse ?

Aussi, afin que tous puissent comprendre objectivement les choix qui seront faits par la suite, nous souhaiterions que les données anonymisées de ce questionnaire soient mises à disposition de tous. Ces informations permettraient également de conduire d'autres analyses par des associations de promotion des mobilités douces.

Dans le même temps, ce premier volet comprend un diagnostic de la voirie. Sur ce point en revanche, nous disposons de peu d'informations. Qui a été mandaté pour effectuer cette étude ? Quels en sont les résultats ? Est-il prévu de faire participer les Vincennois à l'identification de zones à risque dans notre ville avant de les faire plancher sur des solutions ?

Enfin, dès le mois de janvier, un deuxième volet va s'ouvrir durant lequel ateliers et réunions ayant pour objectif de concevoir des solutions aux problèmes identifiés sont prévus. Si le contexte sanitaire ne permettait pas de se rassembler, quels moyens sont prévus pour faciliter la participation de tous à ces ateliers ?"

Réponse de M. Bruno CAMELOT, Adjoint au maire
à la question orale posée par M. François EPINAT de la liste « Vincennes + »

Je vous remercie Monsieur le Conseiller pour votre question, qui me permet de rappeler que l'élaboration d'un Plan Vélo triennal fait partie des projets que notre majorité s'est engagée à mettre en place avec et pour, les Vincennes et Vincennes.

Depuis plusieurs années déjà, l'action de la municipalité a permis de comptabiliser plus de **22 kilomètres d'espaces apaisés** sur les **34 kms de voirie existante, soit plus de 82%**, et **6 kilomètres de pistes ou bandes cyclables à Vincennes**.

De plus, nous disposons actuellement de **112 parcs** permettant le stationnement de plus de **1 500 vélos** sur des arceaux, ainsi que **10 stations Vélib**.

Ce bilan aussi satisfaisant soit-il, nous invite à aller encore plus loin au regard notamment de l'utilisation croissante du vélo comme mode de déplacement et de notre engagement dans une politique volontariste en terme de développement durable.

C'est la vocation de ce futur Plan, un plan nous souhaitons, ambitieux et concerté.

La méthode de travail mise en place pour son élaboration, comprenant plusieurs phases, permettra de satisfaire les attentes en la matière.

La première de ces phases, celle du diagnostic, s'est ouverte à la rentrée et va se clôturer dans les prochains jours.

Elle a débuté notamment par ce questionnaire papier ou en ligne, comportant 25 questions arrêtées en concertation avec l'Association « Vincennes à Vélos », pour comprendre les pratiques et les attentes des usagers.

Une démarche qui, comme vous le soulignez, a rencontré un large succès. Ce sont plus de 1 000 réponses, 1 031 pour être précis, que nous avons reçues. Celles-ci sont en cours d'analyse, et les résultats en seront bien entendu rendus public.

Le document diffusé questionnait également sur l'éventuelle identification de points faibles en terme de sécurité, et qui pourraient donc nécessiter certains aménagements. C'est la un aspect important qui sera naturellement étudiée lors de la phase suivante de ce plan.

Parallèlement, et comme annoncé dans le fascicule de cette consultation, un diagnostic technique de la voirie a été conduit par la Direction Générale des Services Techniques de la ville. Celui-ci nous sera rendu dans les prochains jours.

Sur la base croisée de ces travaux et comme nous l'avons précisé, nous engagerons alors au cours du mois de janvier la phase 2 de ce Plan ; Celle de sa co-construction avec la population.

La municipalité s'appuiera pour ce faire, sur un cabinet de facilitation afin d'animer différents ateliers thématiques, abordant par exemples, les questions liées au stationnement, à la sécurité, à la formation aux bonnes pratiques, au partage de l'espace public entre les différents usagers... Ceux-ci se tiendront de façon physique ou dématérialisée selon le contexte sanitaire.

Lancer des actions dans ces domaines, sans concertation, dans l'urgence et sans méthode, comme certains le souhaiteraient, ne peut conduire à des solutions satisfaisantes et durables.

Nous nous sommes, quant à nous, engagés auprès des Vincennes et Vincennes à construire ensemble un projet ambitieux afin que la pratique du vélo soit facilitée et pérennisée.

Toutes et tous savent que nous avons pour règle de tenir nos engagements, et ce plan vélo n'y fera pas exception.

Conseil municipal du 16 décembre 2020
Question orale posée par la liste « Vincennes + »

Complexe sportif – Cité Industrielle de la Jarry

La semaine dernière en commission on m'a expliqué que c'était normal de ne pas avoir communiqué jusqu'à présent, sur le site internet de la ville ou autre, à propos du projet de complexe sportif qui sera construit à la place de la cité industrielle de la Jarry. L'explication fournie était la suivante : le projet vient à peine d'être décidé.

Uniquement ceux qui ont été consultés ont eu la chance d'en savoir plus depuis quelques mois. Je ne comprends pas pourquoi le reste de vincennois n'a pas eu d'information publique. Ce projet majeur pour la ville va non seulement changer la vie du quartier mais aussi celles des vincennois qui s'y rendront pour pratiquer du sport.

Je pense que nous serons tous d'accord pour dire qu'il est bon d'informer les vincennois sur ce projet majeur.

Pouvez-vous m'indiquer les noms des associations et autres organisations qui ont été consultées dans le cadre du projet de complexe sportif ?

On m'a expliqué en commission qu'il faut juste consulter les bonnes personnes et pas tous les vincennois car c'est difficile à gérer. Or, avec les outils appropriés, il est possible de co-construire avec les habitants au-delà d'un simple recueil d'avis. Ces outils servent aussi à identifier les parties prenantes et à les solliciter de façon efficace. Ils servent à embarquer les habitants, à encadrer les réflexions et à faire évoluer le projet de façon concertée. Aussi à formuler des solutions quand il y a des blocages. Nous aurions pu avoir ce type de concertations pour ce projet majeur de notre ville.

Réponse de M. Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au maire
à la question orale posée par Mme Maria Carolina MEZA CAMPUZANO de la liste « Vincennes + »

Chère collègue,

Le projet de la Jarry est pour Vincennes l'une des plus importantes opérations foncières dès 20 dernières années. Il a mobilisé l'ensemble des élus locaux et des maires durant 3 mandatures, tous convaincus de la nécessité d'apporter des équipements publics qui répondent aux attentes des Vincennois.

En effet, la région Ile-de-France chargée de la construction et de l'entretien des lycées, a constaté que l'unique lycée d'enseignement général implanté à Vincennes – le lycée Hector-Berlioz- (capacité 1000 élèves) rencontrait de plus en plus de difficultés pour scolariser la totalité des élèves Saint-Mandéens et Vincennois. Cette situation est plus que jamais encore d'actualité.

Ainsi, dès 2001, Patrick Gérard, le Conseil régional d'Ile-de-France et le Ministère de l'Education Nationale ont exprimé leur souhait d'implanter un nouveau lycée dans cette zone géographique.

Le Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) de la région Ile-de-France, voté en décembre 2001, prévoyait la construction d'un lycée de 1400 places à Fontenay-sous-Bois, proposant des formations générales et technologiques ainsi que des formations professionnelles. La commune de Fontenay-sous-Bois n'ayant pas pu dégager la totalité de l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du lycée prévu, l'Académie de Créteil s'est orientée vers des projets distincts, notamment :

- un lycée intercommunal situé à Vincennes, susceptible d'accueillir les formations générales et technologiques : surface du terrain nécessaire : 7000 à 8000 m².

Pour Vincennes, 2^e ville la plus dense de France, trouver un tel terrain ne s'annonçait pas aisé. Le bâtiment de la cité industrielle, à l'état d'abandon avait fait l'objet d'un arrêté de péril le 16 janvier 2004 car sa dégradation présentait un risque pour la sécurité publique. Ce terrain d'une superficie de 7935 m² s'est donc avéré très rapidement être la seule opportunité foncière disponible dans notre Ville et correspondant aux besoins identifiés.

Dès décembre 2004, la Ville a donc engagé une révision du Plan d'Occupation des Sols afin de créer un emplacement réservé pour la réalisation du nouveau lycée. La Région Ile-de-France ayant entériné ce choix puis confirmé son intention de construction du lycée par le vote de son PPI en 2006 (confirmé en 2012 et renouvelé depuis) avec le soutien du Rectorat, la Ville a entamé les démarches nécessaires à l'acquisition du terrain.

Dès 2005, la Ville a donc tout mis en œuvre afin d'acquérir le terrain pour que ce projet puisse voir le jour :

- En séance du 13 décembre 2006, le Conseil Municipal a sollicité l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique dans le cadre d'une procédure d'expropriation : un arrêté préfectoral a reconnu la Déclaration d'Utilité Publique le 3 juillet 2007.
- Le Syndicat Intercommunal à Vocation unique (SIVU) (structure qui rassemble les villes de Vincennes et Fontenay-sous-Bois autour de ce projet commun) a été créé le 16 décembre 2009. Il était destiné à l'acquisition et la gestion foncière de la parcelle de la cité industrielle en vue de la réalisation d'un lycée. La Région Ile-de-France a d'ailleurs soutenu cette acquisition à hauteur de 3,5 millions d'euros.
- Le Maire honoraire, Laurent Lafon a, parallèlement à ces procédures, engagé des négociations dès 2008 pour trouver un accord amiable sur le montant des indemnités à verser aux expropriés.

... / ...

- Au cours de l'année 2012, la ville a proposé un nouveau protocole d'accord parallèlement à la procédure d'expropriation. Ce protocole finalisé a été signé par le SIVU en octobre 2013 et présenté au juge commissaire chargée du suivi de cette affaire. Il aura été une étape importante dans la procédure en cours.
- Après douze années de procédures, à l'été 2017, la Ville a pu libérer les locaux de toute occupation. Un travail préalable à cette évacuation a été réalisé en partenariat avec SOLIHA (opérateur social de la MOUS), la DRIHL et le bailleur social I3F afin de reloger les familles identifiées avec enfants. Toutes les familles répertoriées et répondant aux critères définis lors de l'enquête sociale menée ont été relogées.

Après ce rappel historique un peu long, qui témoigne à lui seul de la volonté politique qui a été celle des majorités qui se sont succédées. Elles n'auront jamais reculé devant l'ampleur de la tâche et ce avec une ambition très forte : celle de permettre à tous les jeunes Vincennois de poursuivre leur cursus scolaire sur notre territoire et ce, jusqu'à leurs études supérieures.

Ce projet nous le portons donc depuis plus de 15 ans, en y associant tous les partenaires qui sont concernés : les fédérations de parents d'élèves, les associations sportives, les riverains qui ont, rappelons-le, subi des nuisances sonores et des questions de sécurité importantes durant l'occupation illégale du bâtiment ...devenu plus grand squat d'Ile-de-France !

Vous n'êtes d'ailleurs pas sans savoir qu'au-delà des réunions publiques que nous avons organisées sur le sujet, une association de riverains s'est également constituée. Elle est pour nous, aujourd'hui, un interlocuteur privilégié et à ce titre, le projet de gymnase et de lycée lui a été tout récemment présenté afin d'en échanger avec eux. Je tiens à préciser, par ailleurs, que j'ai reçu et que je continuerai à recevoir individuellement l'ensemble des riverains et Vincennois qui souhaitent être associés à l'aboutissement de ce grand projet.

Vous comprendrez donc qu'il m'est difficile d'entendre ou de vous lire en affirmant que les Vincennois ne sont pas informés de ce dossier qu'ils attendent depuis maintenant de très nombreuses années !

Bien entendu, ce projet continuera à faire l'objet d'échanges et de présentation aux Vincennois, car la transparence a toujours été notre ligne de conduite, surtout sur un projet d'une telle ampleur.

Là où vous évoquez la concertation et la co-construction par des outils modernes, permettez-nous de vous répondre par la démonstration de notre méthode : un engagement de longue haleine au cœur de notre projet et auquel nous avons toujours associé les Vincennois.

J'en veux pour preuve la confiance et l'adhésion que les Vincennois nous ont encore renouvelée en mars 2020 accompagnant la réalisation de ce grand projet.

Conseil municipal du 16 décembre 2020
Question orale posée par la liste « Vincennes + »

Quelle solidarité envers nos jeunes ?

Les jeunes adultes sont aujourd'hui majoritairement dans une situation sociale et financière plus difficile que leurs aînés. Cela n'est pas un phénomène nouveau. Une étude récemment publiée par l'Observatoire des Inégalités a ainsi souligné qu'en 2018, 52 % des personnes en situation de pauvreté en France avait moins de trente ans. Et les premières données sur les retombées de la pandémie tendent à montrer une nouvelle dégradation de leurs conditions de vie. Si les personnes âgées ont payé les plus lourdes conséquences du coronavirus en matière de santé, ce sont les jeunes qui vont subir l'essentiel de ses retombées économiques.

Pour apporter des réponses à la situation, le gouvernement a présenté le 26 novembre des mesures à destination des jeunes adultes et des personnes qui alternent contrats de travail courts et chômage. Le CCAS de Vincennes accompagne bien sûr déjà quelques personnes ayant ces profils : métiers de la restauration et de l'évènementiel, étudiants, jeunes en recherche d'emploi, etc. C'est tristement nouveau. Mais ce n'est pas un réflexe pour les jeunes d'aller voir une assistante sociale.

A ce jour, Vincennes propose une aide régulière à destination des seniors et des aides à destination des personnes en difficultés qui osent pousser la porte du CCAS et voir une assistante sociale.

Dans votre programme, vous souhaitez mettre en place de nouvelles aides financières pour les jeunes, et notamment les jeunes adultes. Vu l'urgence actuelle, la question n'est pas seulement de les aider à avoir leur BAFA, leur brevet de secourisme, leur permis de conduire, mais plutôt de manière urgente, leur proposer une aide alimentaire, une aide à la vie quotidienne. C'est pourquoi nous souhaitons savoir où en sont vos réflexions. Un groupe de travail a-t-il été lancé ? Quelles sont les premières pistes ?

A ce titre, nous souhaitons vous soumettre une idée : selon l'association Règles élémentaires, ce sont aujourd'hui 1,7 million de femmes qui sont victimes de précarité menstruelle en France. Autrement dit qui rencontrent des difficultés financières pour acheter des protections hygiéniques. Aussi à Vincennes. Le Carré pourrait proposer à la demande des packs de protections hygiéniques aux jeunes femmes sur simple justificatif de domicile par exemple. Cela permettrait de rendre le Carré plus visible et d'en faire un lieu d'information non seulement sur la formation, mais également sur les aides sociales existantes à destination des jeunes, en lien avec la Mission locale pour l'Emploi.

Réponse de M. Régis TOURNE, Adjoint au maire
à la question orale posée par Mme Florence GALL de la liste « Vincennes + »

C'est avec attention que j'ai pris connaissance de votre question sur les aides apportées aux jeunes par la Ville. Si nous voulons que l'action à destination des jeunes soit efficace, elle se doit d'être collective et transversale. Nous n'aurions, en effet, pas à nous seuls la prétention de répondre à tous les besoins identifiés *a fortiori* si ils sont plus présents.

Aussi, puis-je vous répondre sur les aides que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) propose déjà aux jeunes, à savoir pour la première d'entre elles : l'accès à un accompagnement social par un assistant social afin qu'un état des lieux global de chacune des situations puisse être établi. Rappelons à cette occasion, que cette compétence relève du Département mais que la Ville a fait le choix de maintenir dans ses effectifs des assistants sociaux afin de garantir une réponse de rapide et de proximité dans le suivi des situations des Vincennes et Vincennesois.

Ce premier contact est la porte d'entrée pour nos jeunes qui trouveront un professionnel capable de les orienter vers les aides que nous pourrions leur proposer : aide alimentaire par le biais de l'épicerie solidaire, aide à la gestion budgétaire, aide à la pratique sportive et culturelle.

Pour autant, nous nous devons sans cesse de continuer de réfléchir afin d'étoffer les aides que nous pouvons leur proposer (aide au BAFA, au brevet de secourisme, ...). Vous semblez néanmoins douter de l'opportunité de créer une aide au permis de conduire alors que ce dernier est un moyen très concret d'accéder à l'emploi. Les conditions d'obtention de cette aide sont encore en cours de réflexion et seront soumises au vote du Conseil d'Administration du CCAS avant sa mise en place effective. Sachez également que Madame le Maire a demandé aux services municipaux de se mobiliser afin de pouvoir accueillir les élèves de 3^e qui doivent effectuer un stage en entreprises mais qui auront, nous pouvons le penser beaucoup de mal, à obtenir des réponses positives du monde économique.

L'emploi, OUI ! est sans aucun doute au cœur de leurs préoccupations. Aussi, répondre à cette question sans évoquer le partenaire tout aussi précieux qu'indispensable qu'est la Mission Locale pour l'Emploi me paraîtrait incomplet. Sachez que la mission locale des villes du nord du bois a suivi 914 jeunes en 2020, (contre 872 en 2019), dont 332 vincennesois ; parmi eux 103 se sont inscrits à la MLE pour la première fois en 2020. Elle est aujourd'hui un acteur incontournable de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Il n'y a pas, à proprement parler, une augmentation très significative des inscriptions des jeunes vincennesois. Cependant, les caractéristiques de ce public sont différentes des années précédentes. En effet, nous constatons une forme de précarisation du public étudiant, avec une forte hausse des inscrits de niveau bac+2 et au-delà, confirmant ainsi l'arrivée de publics nouveaux « étudiants » en décrochage ou jeunes diplômés qui n'arrivent pas à entrer sur le marché du travail.

Les dispositifs proposés par la MLE permettent d'accompagner de manière renforcée ces publics. Cette dernière a également reçu un abondement conséquent de l'Etat afin d'assurer les allocations dans le cadre des « Parcours d'Accès Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie », passant de 55 000€ en 2019 à 95000 € en 2020. Ces aides permettent aux plus précaires de se maintenir en attendant de pouvoir mobiliser d'autres aides ou de s'insérer. A cela viennent s'ajouter les différentes aides instruites par la mission locale, en matière de mobilité (chèques mobilité), allocations de la Garantie jeunes (492 € par mois pendant un an), accompagnement vers le logement (montage des dossier SIAO), mobilisation du Fond Unique Social Départemental, parcours et allocations PIAL (pour les jeunes migrants, particulièrement pour les jeunes domiciliés à Vincennes par Domasile et "entraide & partage").

... / ...

Néanmoins, de manière globale, ce n'est pas sur le territoire de la ville de Vincennes que la MLE fait face aux situations sociales les plus difficiles.

De plus, comme preuve de notre volonté d'agir collectivement pour répondre efficacement aux besoins des jeunes, le Directeur de la MLE a intégré depuis Avril dernier, le conseil d'administration du CCAS afin d'assurer les éventuelles liaisons sur le traitement social des situations qui le nécessiterait.

Les difficultés auxquelles se heurtent nos jeunes, portent aussi sur la question cruciale du logement à laquelle la Ville a souhaité accorder une importance particulière à travers les quatre résidences étudiantes et jeunes travailleurs implantées sur notre Ville. Ce sont ainsi plus de 200 logements sur l'ensemble du parc social qui sont exclusivement réservés à nos jeunes. Il me semble que cet effort n'est pas à négliger et doit être remis à sa juste valeur dans une Ville dense comme la nôtre qui se heurte à des contraintes que vous maîtrisez désormais aussi bien que nous.

Une action collective ne le serait pas sans parler du tissu associatif local qui œuvre lui aussi en faveur des jeunes, et pour lesquelles nous maintenons nos subventions ; je pense notamment aux *Restos du cœur* dont nous avons augmenté la subvention de plus de 40 % afin de faire face au contexte que nous traversons. Le tissu économique local s'est lui aussi fortement impliqué sur ce sujet en offrant quotidiennement à travers l'application *Hophopfood* des paniers repas constitués de leurs invendus et qui bénéficient aujourd'hui principalement aux jeunes.

Pour ce qui concerne, l'initiative « Règles élémentaires », sachez que la Région a procédé récemment à une distribution de serviettes hygiéniques dans l'ensemble des lycées de l'Ile-de-France.

Enfin, s'agissant du Carré il remplit effectivement un rôle éminemment important en termes d'accueil, d'information et de prévention à destination des jeunes.

Vous noterez d'ailleurs l'implantation de la MLE dans ce bâtiment dédié à la Jeunesse et y verrez assurément l'expression concrète de notre volonté de créer des synergies fortes autour de ceux à qui nous devons redonner confiance en l'avenir.

**Vœu proposé par Mme Chantal BALAGNA-RANIN
élu(e) de la liste
« VINCENNES À GAUCHE POUR UN FRONT CITOYEN, ÉCOLOGISTE ET SOLIDAIRE »
concernant la communication aux élus des commissions municipales**

Les documents communiqués aux citoyens concernés lors de consultations précises intéressent aussi les conseillers municipaux siégeant dans les différentes commissions municipales.

Nous formons le vœu que les élus de l'opposition soient aussi destinataires de ces lettres, formulaires, et informations jusqu'à présent réservés au public restreint qu'ils visent.
